Commune de Watermael-Boitsfort

Madame Anne DIRIX
Echevine de l'Environnemnet
Place Antoine Gilson, 1
1170 BRUXELLES

V/réf. : URB/4399 (contact : Chloé GILLAIN)

N/réf. : AVL/CC/WMB-2.128/s.418

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet: WATERMAEL-BOITSFORT. Rue Middelbourg, 22 Changement d'affectation et remplacement d'enseigne.

En réponse à votre lettre du 20 août 2007 sous référence, réceptionnée le 21 août, nous avons l'honneur vous communiquer *l'avis favorable sous réserve* émis par notre Assemblée en sa séance du 5 septembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble situé dans la zone de protection du parc du Jagersveld, classé comme site, et en ZICHEE. L'immeuble se compose d'un bâtiment principal datant du début du XXe siècle et est prolongé d'une annexe datant de 1937, également accessible par la rue de la Vénerie. Le projet porte sur la réaffectation du rez-de-chaussée commercial actuellement horéca vers un commerce non alimentaire ainsi que le retour à l'utilisation initiale de l'annexe en garage. Outre le changement d'enseignes, cette réaffectation s'accompagnera d'une série de petites interventions telles que la réouverture de la 2ème porte de garage aujourd'hui murée côté Vénerie ainsi que l'enlèvement côté Middelbourg de toutes les décorations de la vitrine du restaurant et le remplacement des châssis de la lucarne, actuellement en alu, par de nouveaux éléments en bois et à croisillons, davantage adapté à la typologie de la maison, etc.

La Commission souscrit à l'ensemble du projet qui constitue une amélioration de la situation existante, surtout pour ce qui concerne l'aspect de la façade principale.

Elle est moins favorable à la multiplication des garages côté Vénerie car ils offrent une interface peu valorisante avec la rue. Elle ne souscrit à leur réutilisation que dans la mesure où ces garages existaient auparavant et elle insiste pour que leurs portes soient maintenues fermées afin de ne pas augmenter leur incidence sur l'espace public.

La Commission estime, par ailleurs, que la présence d'une seconde enseigne au-dessus des garages, côté Vénerie est superflue et injustifiée. Elle demande d'y renoncer et de se limiter à une seule enseigne du côté Middelbourg, où est localisée l'activité commerciale.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire J. DEGRYSE Président C.C.: A.A.T.L. – D.M.S.: Mme M. Kreutz A.A.T.L. – D.U.: Mme F. Vanderbecq